

Saint-Denis, le 10 mai 2021

**Le Président de l'Association des Maires du  
Département de La Réunion**

**À**

**Monsieur CARO Georges représentant de la CGTR  
Commerce et Services  
Monsieur CORBEAU Mario Représentant de la CGTR  
Monsieur DALLEAU Joël représentant de la CFDT**

N/Réf : SH/MM/TJ/EA/05/2021/169

Objet : Sanctuarisation du 20 décembre comme jour férié, non travaillé

Messieurs,

Suite à notre rencontre du mercredi 20 janvier 2021, nous avons échangé sur votre proposition de « sanctuariser la journée du 20 décembre », comme journée fériée, à respecter et faire respecter, au nom de la Mémoire.

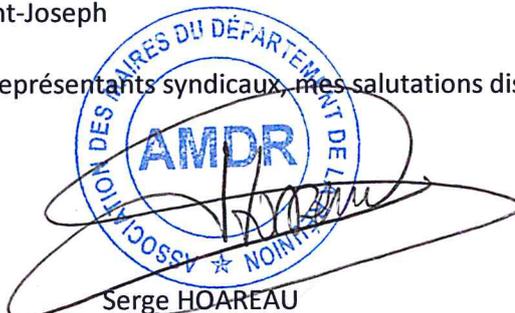
J'ai l'honneur de vous informer que l'AMDR, réunie en son Assemblée Générale du 28 avril 2021, a voté une motion en ce sens, que je vous transmets en pièce jointe.

Cette motion affirme que la Journée du 20 Décembre est une journée fériée, non-travaillée et consacrée à la Mémoire, à l'Esclavage et La Liberté.

Pour votre parfaite information, je vous adresse également ci-dessous, la liste des 15 signataires présents ce jour :

Aure Fabien, représentant le Maire de Trois Bassins  
Bédier Joé, Maire de Saint-André  
Bello Huguette, Maire de Saint-Paul  
Clain Thierry, représentant le Maire de l'Entre-Deux  
Ferrère Éric, Maire des Aviron  
Fouassin Stéphane, Maire de Salazie  
Gastrin Albert, représentant la CASUD  
Gironcel Maurice, Maire de Sainte-Suzanne et Président de la CINOR  
Hoarau Jacquet, représentant le Maire du Tampon  
Hoareau Serge, Maire de Petite Ile  
Issa Ridwane, représentant le Maire de Saint-Benoît  
Leperlier Gilles, représentant le Président du SIDELEC  
Payet Johnny, Maire de la Plaine des Palmistes  
Séraphin Emmanuel, Président du TCO  
Vienne Axel, représentant le Maire de Saint-Joseph

Veillez agréer, Messieurs les représentants syndicaux, mes salutations distinguées.

  
Serge HOAREAU

## Motion relative à la sanctuarisation du 20 décembre comme jour férié non-travaillé

Considérant le respect dû à notre Culture, notre Histoire et nos Ancêtres ;

Considérant l'importance de la commoration de la Liberté dans notre île bâtie sur un système esclavagiste et colonial ;

Considérant le caractère sacré de la dignité humaine ;

Considérant la lutte permanente pour nos droits, pour la préservation de nos valeurs, et notre identité ;

Vu le dévoiement de la célébration de la Fête du 20 Désam' (20 décembre) ;

Vu le nombre d'entreprises, de commerces, de services, petites, moyennes et grandes surfaces, ouvertes chaque 20 décembre ;

Vu le mépris affiché par certaines personnes physiques et morales pour notre Histoire et notre Identité ;

**Les Maires de La Réunion réunis en Assemblée Générale le mercredi 28 avril 2021**

Constatent l'impérieuse nécessité de rappeler un certain nombre de points fondamentaux de notre identité réunionnaise ;

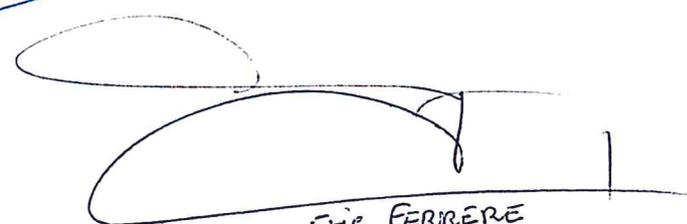
Considèrent que le travail effectué par nos intellectuels, politiques, syndicalistes, acteurs associatifs et artistes doit être poursuivi ;

Déclarent que la Journée du 20 Décembre est une journée fériée, non-travaillée, et consacrée à la Mémoire, à l'Esclavage et La Liberté ;

Décident de tout mettre en œuvre chacun à leur niveau sur le territoire dont il a la responsabilité pour faire respecter cette journée fériée et non travaillée.

Gbuquette Bello

Naunice Girouel



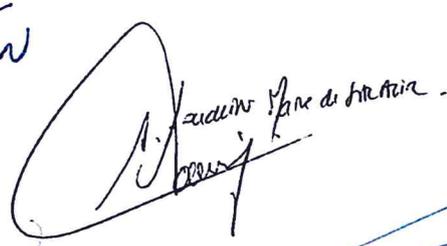
ERIC FERRERE



A. Lepetit



E. SERAPHIN



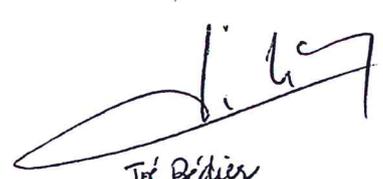
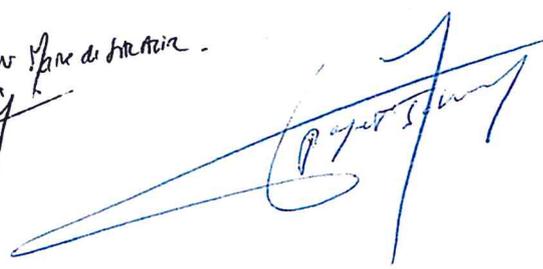
A. Zucchi



P. Aude



A. V. L. E.



J. L. L.



ISSA RIDWANE



P/O. Pour André TAN